

MUSIQUE

OPÉRA-COMIQUE. — *Kermaria*, idylle d'Armorique en trois épisodes précédés d'un prologue, de M. P.-B. Gheusi, musique de M. Camille Erlanger.

En l'état actuel des idées sur le drame lyrique, la partition et le poème devant, autant que possible, s'identifier, il est fort difficile au musicien de donner toute sa mesure dans le cadre d'une insuffisante fiction. La pièce fantastique imaginée par M. Gheusi laisse trop à désirer sous tous les rapports pour que la musique en ait pu tirer des éléments de vie.

Faute d'une action simple, mais humainement tramée, aux péripéties motivées par le jeu des caractères, non par des combinaisons à peu près complètement extérieures et vides d'intérêt, le jeune compositeur, M. Camille Erlanger, s'est efforcé en vain. Il y a, certes, de sérieuses qualités dans son œuvre. Autant qu'en sa légende dramatique de *Saint-Julien-l'Hospitalier*, on l'y sent plein de verve pittoresque, ami du mouvement et de la couleur sonores, très ingénieux à décrire instrumentalement. Mais où diable aurait-il, ici, fait montre de passion, d'élan dramatique ? Cette singulière idylle « d'Armorique » ne lui permettait guère que de s'attester habile technicien. S'il y a glissé, par places, quelques indications qui suggèrent de l'espoir, c'est presque en dépit de tout.

Une certaine légende existe dans tous les pays du monde sous des formes diverses : la légende de l'ange renvoyé du Ciel pour une faute commise et qui n'y rentrera qu'en rapportant au Sei-

gneur l'offrande la plus rare : un exemple de vertu parfaite. Les contes issus de ce point de départ peuvent être délicieux ; ils sont, à coup sûr, très difficiles à mettre en scène. L'auteur a, généralement, le plus grand embarras à faire agir l'ange, ou le personnage équivalent, réduit à traverser les milieux actifs presque sans s'y mêler. M. Gheusi s'est attaqué à un sujet de cet ordre et, pour son malheur, il a, tout d'abord, aggravé la difficulté en prétendant dresser une fantasmagorie quasi vraisemblable.

Au théâtre, quoiqu'on fasse, il est essentiel de prendre parti. Nous accepterons volontiers un mode de fantastique donné comme une réalité, pourvu que le poète ne nous fournisse aucun moyen de douter de sa bonne foi et qu'il fasse surgir des circonstances féeriques de vraiment humaines émotions. Si l'on veut, selon le mot de La Fontaine, nous causer un plaisir extrême à nous conter *Péau d'Ane*, qu'on n'essaie point de nous en expliquer la surnaturelle invention par des dispositions et des commentaires meurtriers à l'illusion même.

Le triple tort de l'auteur de *Kermaria* a été de ne point croire à son propre conte, de ne pas nous en imposer le merveilleux et de superposer deux sujets distincts sans les lier autrement que par des liens trop sensiblement dérisoires. Comment oserions-nous à cette histoire puisque M. Gheusi lui-même n'y croit pas ? Comment réussirait-il à nous y intéresser dès là qu'il nous avertit, à chaque moment, qu'elle est artificielle ? En ces conditions, l'intervention surterrestre nous gâte l'anecdote réelle et l'anecdote réelle, mal développée en elle-même et mal soumise aux influences merveilleuses, coupe les ailes de la Fantaisie.

Voici, d'ailleurs, de quoi il retourne. Dans une grotte, au soleil couchant, près de la mer démentée, un moine est en proie au désespoir. Il a commis le péché de la chair ; celle qu'il a dépravée est morte, et de terribles voix l'épouvantent, lui clamant sa damnation. Prêt à se jeter dans les flots du haut d'une roche abrupte, un blanc fantôme lui crie : « Arrête. Repens-toi. Fais pénitence. Lorsque tu auras vu venir à toi deux amoureux purs, ton péché te sera remis. »

Plus de vingt ans se sont écoulés depuis ce prologue. Le moine est devenu muet. Il vit en mendiant, à Kermaria, sans que personne ait jamais pu surprendre le secret de son ermitage. En ce village de Kermaria, au-dessous du vieux castel en ruines, se dresse une église abandonnée, à demi détruite, ouverte à tous les vents, mais qui a conservé ses vitraux aux figures peintes et ses orgues sacrées. Quelquefois, on aperçoit les verrières subitement illuminées et l'on entend les orgues chanter dans l'air. On affirme dans le pays qu'une âme de châtelaine, jadis possédée du seul amour de la musique, erre parmi les décombres. C'est en son honneur que les saintes des vitraux resplendissent, c'est pour elle que résonne l'instrument mystérieux. Le nom qu'on lui donne est la Fille Bleue. Elle passe pour favoriser les mariages.

Nous sommes à la fin du dix-huitième siècle, aux derniers temps de la guerre entre les chouans et les républicains. Dans la ferme du père Alain, on a recueilli, dernièrement, un jeune sergent de l'armée de la république, laissé pour mort au coin d'un champ, après un rude combat. C'est un homme, après tout, que cet ennemi. Annette, la femme d'Alain, et Tiphaine, sa fille, l'ont soigné, presque guéri.

Le sergent Yvon a été gagné peu à peu par le charme naïf de Tiphaine ; la jeune fille, de son côté, s'est énamourée d'Yvon. Cependant, on l'a fiancée dès son enfance à Yann, le violent chef de bande, sans qu'elle lui ait jamais donné son cœur. Il n'importe ! Le farouche partisan la veut conduire à l'autel.

Mise en demeure de l'épouser, son refus fait comprendre ce qui s'est accompli en elle. Yann se vengera. Cet Yvon doit mourir. Pour lutter contre un blessé, le Vendéen, malgré sa force, éprouve le besoin d'aller chercher ses compagnons et de cerner avec eux la ferme. Mais, comme de raison, le sergent républicain, sur ces entrefaites, a déguerpi.

Tiphaine l'a conduit au seul endroit où elle le puisse croire en sûreté : en la chapelle aux voûtes effondrées, hantée de la Fille Bleue.

Le second acte se déroule, au clair de lune, dans la nef que couronnent des lustres d'arcs non encore tombés. De blancs rayons lunaires mettent des étincelles aux verrières miraculeusement intactes et viennent caresser d'un reflet les tuyaux toujours luisants des orgues. Les deux amoureux, pénétrés de la douceur nocturne, se confient l'un à l'autre, s'enivrent de leurs aveux, laissent rayonner en leur âme la pure extase, invoquent la Fille Bleue. Le moine muet, de sa tribune mirrompue, les contemple, attendri, sentant approcher l'heure de sa rédemption. Et, quand la jeune fille s'est éloignée, le vieil homme vient auprès du convalescent endormi et, comme fait un père à son enfant, le couvre sur son lit de feuilles.

Yvon ne dort, pourtant, que du sommeil lourd de la fièvre. Il lui semble que des lutins et des Korrigans dansent autour de lui. C'est là un divertissement dont on se contente, à l'Opéra-Comique, de nous offrir la symphonie. Toutes ces visions se dissipent, au surplus, dans l'aube grandissante. Mais on a découvert la retraite du sergent. Alain, Annette, Tiphaine accourent, suivis de près par Yann et ses compagnons armés de fusils et de haches. C'est fait d'Yvon. Yann bondit sur lui la hache au poing quand, soudain, — quel miracle ! — les orgues mugissent et le moine aussitôt descend vers les personnages. Autre miracle — le seul que l'auteur ait négligé de nous expliquer — le muet parle. Il réconcilie les adversaires, il unit les amoureux, il chante sa propre délivrance et la toile tombe sur un hymne de gloire « à l'amour prestigieux », enfoncé à pleine voix par tous les chanteurs en scène.

Je ne crois pas avoir rien omis d'essentiel. Or, que voyons-nous, en fin de compte, en cette pièce bizarre, exempte de naïveté et mal construite ? Un prologue qui, somme toute, ne conduit à aucun effet ou, si l'on préfère, ne sert qu'à préparer le plus factice des dénouements. Un premier acte encombré de scènes épisodiques : chœur de femmes railleuses, chœur de fileuses, angelus, balade de la Fille Bleue — toute la série des banalités sans nul rajeunissement. Un second acte qui n'est qu'un immature duo d'amour sans vraie diversité. Un troisième acte où le duo d'amour recommence et où tout se conclut par le beau moyen qu'on a vu. Non, décidément, le compositeur ne pouvait se louer de la possession d'un pareil poème, hybride, confus, visant à la vaine originalité, et, pour tout dire, agité et ennuyeux.

M. Camille Erlanger a du talent. Je l'ai déjà dit et je ne m'en dédis point. Il n'y a pas une page

de sa partition qui ne soit écrite de main de musicien. Je n'affirme pas que les idées abondent chez lui et je ne vois pas toujours à ses inventions mélodiques un accent chaleureux. Par contre, il excelle au genre descriptif ; il sait conduire ses parties d'une façon intéressante ; il manie l'orchestre avec infiniment d'adresse et de souplesse ; il dégage, par moments — en particulier dans quelques passages de son second acte — de poétiques expressions.

Je lui souhaite de trouver un drame où il puisse se livrer sans arrière-pensée, suivre une véritable action, déduire de vrais caractères. Nous le verrons, alors, sacrifier moins aux détails, établir plus grandement l'architecture de ses scènes, et, sans doute aussi, s'échauffer. Rien ne vaut un beau poème pour émanciper un compositeur. Un beau drame l'arrache aux formules des anciennes écoles non moins que des nouvelles et le force à donner ce qui est en lui.

M. Erlanger, aux prises avec un vrai drame, ira devant lui tout droit sans se laisser l'occasion de faire une part, même petite, à l'esthétique de Gounod dans une conception musicale inspirée des principes de Wagner.

Les rôles de *Kermaria* sont tenus, à l'Opéra-Comique, par le ténor Jérôme, dont la voix est franche et généreuse, par M. Max Rivet, chanteur éprouvé qu'on regrette de voir trop longtemps personnifier un muet, par M. Mondaud, tout brusque sous la casaque du chouan Yann et par une débutante, déjà comédienne experte, Mlle Julia Guiraudon. Je ne veux oublier de citer, en des personnages secondaires, ni Mlle Charlotte Wvyns, ni M. Belhomme. L'œuvre est ce qu'elle peut être, mais les interprètes ont fait leur devoir.

Fourcaud

CHRONIQUE DES TRIBUNAUX

L'AFFAIRE BOISLEUX LA-JARRIGE

La chambre des mises en accusation a rendu hier son arrêt dans l'affaire des docteurs Boisleux et de La Jarrige.

Les deux médecins sont renvoyés devant la cour d'assises de la Seine.

L'affaire devait venir dans la première quinzaine de mars, mais la présence de M. le professeur Brouardel, un des principaux témoins dans le procès, au congrès de Venise qui s'ouvre le 16 février, ne permet pas encore de fixer la date des débats du procès qui occupera au moins cinq audiences.

REMORDS

Le 26 décembre, vers six heures du soir, la concierge du numéro 4, rue de la Sorbonne, trouvait dans le couloir de la maison, entre la porte et le mur, un enfant du sexe masculin, âgé d'un mois environ, en parfait état de santé et très proprement vêtu.

Cet enfant venait d'être déposé dans le couloir quelques minutes auparavant. Il avait été placé de façon à ce qu'on ne pût lui faire du mal en entrant ou en sortant.

Il fut immédiatement porté au commissariat de police, puis à l'hospice des enfants trouvés.

L'auteur de cet abandon d'enfant était demeuré inconnu, lorsque, le 28 décembre, une demoiselle Pablo se présentait chez la concierge du numéro 4 de la rue de la Sorbonne, déclarant que c'était elle qui avait déposé l'enfant et demandant à le reprendre.

La concierge conduisit la jeune femme au commissariat de police. Là, Mlle Pablo renouvela sa déclaration.

Elle raconta qu'elle avait mis au monde son enfant à l'hôpital Saint-Louis le 24 novembre précédent. Le 11 décembre elle avait reconnu son enfant, mais, sans ressources et mourant de faim, elle s'était décidée à l'abandonner afin de pouvoir travailler. Elle avait aussitôt regretté sa mauvaise action et, prise de remords, elle demandait maintenant qu'on lui rendit son enfant.

Le tribunal, dans ces conditions, n'a condamné Mlle Pablo qu'à vingt-cinq francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

Ajoutons qu'au cours de l'information la malheureuse fille a été recueillie par l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare.

LA RÉGIE ET LE 3^e PROCÈS DE L'EXTRAIT DE MALT FRANÇAIS DÉJARDIN. — TROISIÈME CONDAMNATION DE LA RÉGIE EN TOUTS LES DÉPENS.

La Régie n'est pas une plaideuse commode, ni moins acharnée que la comtesse des *Plaideurs* ; elle a, toujours en route, une kyrielle de procès. Si, encore, elle les gagnait tous, on pourrait l'excuser, il faudrait même la féliciter de sa vigilance ; malheureusement pour les contribuables qui paient ses erreurs, il lui arrive souvent de succomber. Oh ! ce n'est pas sans avoir lutté... 1^{re} Instance, Appel, Cassation, elle va... jusqu'au bout. Elle n'en perd pas moins sa cause et la note des frais est décaillée ; mais que lui importe ? les inépuisables coffres de l'Etat ne sont-ils pas là pour solder l'addition ? Mais, vraiment, son zèle pourrait trouver un meilleur emploi.

Il y a une douzaine d'années, ce fut M. Déjardin, pharmacien de 1^{re} classe à Paris, qu'elle imagina de tourmenter ; cette lutte vexatoire vient de valoir à cette administration un nouvel échec, on n'en est plus à les compter. Trouvera-t-elle, cette fois, que c'est suffisant ?

L'avenir seul le dira.

Tout le monde connaît l'*Extrait de Malt Français*, cette bière diastasée, à la fois tonique et si remarquablement digestive, que fabrique M. Déjardin et qui est universellement employée en médecine.

En décembre 1883, la Régie prétendit qu'aucune différence n'existait entre le produit Déjardin et les bières de consommation courante (n'existait-il pas, d'ailleurs, dans le commerce, d'autres bières désignées sous ce même nom d'*Extrait de Malt* » et fabriquées par des brasseurs qui, eux, acquittaient les droits ?) Elle expédia à l'usine Déjardin six agents qui dressèrent procès-verbal. M. Déjardin eut beau jurer que son produit était un médicament et que, de même que les vins médicaux, il était et devait être exonéré de tous droits, on lui répondit par une assignation devant la 3^e chambre correctionnelle pour infraction à la loi du 28 avril 1816.

Le tribunal commit à l'analyse de l'*Extrait de Malt Français* deux experts : MM. Riche, professeur de chimie à l'Ecole de pharmacie de Paris, et le Dr G. Pouchet, professeur de pharmacologie à la Faculté de médecine. Le rapport des deux savants fut désastreux pour la Régie. « Au point de vue thérapeutique, dit-il en résumé, l'efficacité de l'*Extrait de Malt Français* Déjardin nous paraît incontestable, et confirmée par de très nombreux cas, dans lesquels cette préparation a été ordonnée avec le plus grand succès. Il est de notoriété publique qu'il est prescrit, journellement, par les médecins. »

Le jugement débouta la Régie qui... ne se tint pas pour battue ; elle alla en Appel, en Cassation et, par tout, fut encore battue.

La décision de la Cour suprême (1886) établissait définitivement le caractère exclusivement médicamenteux de l'*Extrait de Malt Français* ; tout autre que la Régie se fût incliné devant ce que les simples mortels ont coutume d'appeler... « l'autorité de la chose jugée ».

Trois mois après, l'Usine Déjardin était de nou-